

Garantie limitée de trente (30) ans sur les systèmes de plafond

PRISE D'EFFET EN AOÛT 2017

Lisez attentivement les conditions suivantes, car elles sont affectées par les conditions de l'installation. Armstrong Industries mondiales n'assume pas, et n'autorise personne à assumer ou à offrir en son nom d'assumer, toute autre obligation ou responsabilité de garantie. Cette garantie explicite est la seule obligation d'Armstrong Industries mondiales et il n'y aura aucune autre garantie explicite ou implicite, y compris aucune garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

Produits :

ARMATUFF^{MD}, CALLA^{MD}, CALLA^{MD} Vector^{MD}, CERAMAGUARD^{MD} FINE FISSURED^{MC}, CIRRUS^{MD}, CLEAN ROOM^{MC} FL, CLEAN ROOM^{MC} VL, CREATE^{MC}, DUNE^{MC}, DUNE^{MC} Second Look^{MD}, FINE FISSURED^{MC}, FINE FISSURED^{MC} Second Look^{MD}, GEORGIAN^{MC}, GRAPHIS^{MD} Finetex^{MC}, GRAPHIS^{MD} Rustex^{MC}, KITCHEN ZONE^{MC}, LYRA^{MD}, LYRA^{MD} Vector^{MD}, MESA^{MC}, OPTIMA^{MD}, OPTIMA^{MD} Vector^{MD}, PAINTED NUBBY^{MC}, PEBBLE^{MC}, RANDOM FISSURED^{MC}, SCHOOL ZONE^{MC} Scolaire FINE FISSURED^{MC}, SHASTA^{MD}, TUNDRA^{MD}, TECHZONE^{MD}, ULTIMA^{MD}, ULTIMA^{MD} Health Zone^{MC} Santé, ULTIMA^{MD} Vector^{MD}, PRELUDE^{MD} XL^{MD}, PRELUDE^{MD} XL MAX^{MD}, PRELUDE^{MD} ML, PRELUDE^{MD} XL^{MD} FIREGUARD^{MC}, PRELUDE^{MD} PLUS XL^{MD} FIREGUARD^{MC}, PRELUDE^{MD} PLUS Aluminium, PRELUDE^{MD} Plus Acier inoxydable et PRELUDE^{MD} XL^{MD} pour applications extérieures, SUPRAFINE^{MD} XL^{MD}, SUPRAFINE^{MD} ML, SUPRAFINE^{MD} XL^{MD} FIREGUARD^{MC}, SILHOUETTE^{MD} XL^{MD}, AXIOM^{MD}, PRELUDE^{MD} dissimulé, CONCEALED Z^{MC}, CLEAN ROOM^{MC} Aluminium co-extrudé, INTERLUDE^{MD}, SONATA^{MD}, SERPENTINA^{MD} (y compris SERPENTINA^{MD} Panneaux de remplissage en métal), Systèmes de suspension de gypse et SHORTSPAN^{MD} systèmes de suspension.

Les produits de plafond commerciaux et les systèmes de suspension commerciaux Armstrong^{MD} sont accompagnés d'une garantie limitée de trente (30) ans lorsqu'ils sont installés ensemble et utilisés dans des conditions normales. Les produits couverts par la présente garantie sont mentionnés ci-dessus.

Les panneaux de plafonds et les systèmes de suspension sont garantis contre tout vice de matériau ou de fabrication, pour une période de trente (30) ans, à compter de la date d'installation, sauf pour les vices de matériau ou de fabrication évidents, qui devront être signalés à Armstrong Industries mondiales dans les 30 jours à compter de la date d'installation.

Les panneaux de plafond commerciaux Armstrong^{MD} dotés de la performance HumiGuard^{MD} Max et HumiGuard^{MD} Plus sont garantis contre l'affaissement et le gauchissement pouvant résulter de vices de matériaux ou de fabrication, pour une période de 30 ans à compter de la date d'installation.

Les panneaux de plafond commerciaux Armstrong^{MD} dotés de la performance BioBlock sont garantis pour inhiber la croissance des moisissures et du mildiou pendant une période de 30 ans à compter de la date d'installation. Les panneaux de plafond dotés de la performance BioBlock^{MD} procurent un large contrôle de la croissance de la moisissure et du mildiou durant la période de garantie.

Les panneaux de plafond Health Zone Santé Armstrong^{MD} dotés de la performance BioBlock Plus résistent à la prolifération des moisissures et du mildiou, ainsi qu'à la prolifération des bactéries responsables des odeurs et des taches.

Les systèmes de suspension Armstrong^{MD} sont garantis contre l'apparition de 50 % de rouille rouge, tel que désigné par les procédures du test ASTM D610, pour une période de 30 ans à compter de la date d'installation. Toutes les garanties limitées de 30 ans d'Armstrong Industries mondiales sont offertes pour des conditions normales d'utilisation. Les conditions anormales comprennent l'exposition aux vapeurs chimiques, aux vibrations, à l'humidité causée par la condensation ou des fuites dans le bâtiment, à l'humidité excessive, à la saleté excessive ou à l'accumulation de poussière.

(S'applique uniquement aux produits portant la désignation de garantie des systèmes de 30 ans dans le catalogue de produits Armstrong^{MD} BPCS-3000-615.)

Que fera Armstrong Industries mondiales?

Si Armstrong Industries mondiales confirme un tel défaut du produit, Armstrong Industries mondiales livrera à ses frais f. à b. le lieu de l'installation, un nouveau produit de type et de qualité identiques ou similaires, dans une quantité égale à la section déterminée défectueuse.

Qu'est-ce que cette garantie ne couvre pas?

Les dommages qui peuvent être causés par les vibrations, un incendie, l'eau, le gel, un accident ou toute forme d'abus ou d'exposition à des conditions anormales ne sont pas couverts par cette garantie. S'ils sont soumis à des conditions anormales, les produits devront être enlevés immédiatement et remplacés lorsque les conditions seront redevenues normales.

À l'exception des produits HumiGuard^{MD} Max, ces produits ne peuvent pas être utilisés dans des applications extérieures.

Le produit de plafond ne doit pas être utilisé pour supporter tout autre matériau, sauf l'isolant/insonorisant en fibre de verre installé selon l'épaisseur, la densité et la manière conformes aux spécifications d'Armstrong^{MD}, sauf que les produits de plafond en fibre minérale peuvent être placés directement par-dessus les plafonds Optima^{MD} lorsqu'ils sont approuvés par Armstrong Industries mondiales (pour obtenir la performance acoustique). À l'exception des plafonds dotés de la protection BioBlock^{MD}, en fibre de verre HumiGuard^{MD} Plus et en fibre minérale HumiGuard^{MD} Max, cette garantie ne couvre pas la croissance de la moisissure ou du mildiou et Armstrong Industries mondiales n'en assume pas la responsabilité. Tous les produits devront être entretenus pour éviter l'accumulation excessive de saleté ou de poussière ou la présence d'humidité excessive qui risquerait de favoriser la croissance microbienne sur les panneaux de plafonds. Ces systèmes ne peuvent pas être utilisés dans des applications extérieures, en présence d'eau stagnante, ni aux endroits où l'humidité entrera directement en contact avec le plafond.

CETTE GARANTIE EXPLICITE EST LA SEULE OBLIGATION D'ARMSTRONG INDUSTRIES MONDIALES ET IL N'Y AURA AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. LA RESPONSABILITÉ SE LIMITERA AUX CONDITIONS CI-DESSOUS ET ARMSTRONG INDUSTRIES MONDIALES NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES FRAIS D'INSTALLATION OU DE RETRAIT, NI DES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES, NI DES BLESSURES PERSONNELLES.

Conditions de la garantie

Tous les produits de plafond et les systèmes de suspension doivent être installés et entretenus conformément aux instructions d'installation écrites d'Armstrong Industries mondiales concernant ce produit et en vigueur au moment de l'installation et conformément aux meilleures pratiques de l'industrie. Avant l'installation, le produit de plafond doit être conservé propre et sec, dans un lieu maintenu entre 0 et 49 °C (32 et 120 °F), et ne doit pas être soumis à des conditions anormales.

Pour les produits HumiGuard™ Plus : l'installation des produits devra être effectuée lorsque la température est comprise entre 0 et 49 °C (32 et 120 °F). La fermeture de l'espace concerné ou la mise en service des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) n'est pas nécessaire. Tous les travaux humides (plâtre, béton, etc.) devront être complétés et secs.

Pour les produits HumiGuard™ Max : la garantie de performance contre l'affaissement des produits HumiGuard Max couvre les installations dans lesquelles le produit de plafond est exposé aux vapeurs chimiques, aux températures extrêmes allant jusqu'à 49 °C (120 °F) (y compris la vapeur jusqu'à 135 °C [275 °F]) et à une humidité relative de 100 %, y compris en présence d'eau stagnante, pourvu que le produit soit installé avec le système de suspension Prelude Plus Acier inoxydable, Prelude Plus Aluminium ou Prelude Plus XL FIREGUARD. Au-dessus d'une piscine, installer uniquement le système de suspension Prelude Plus Aluminium. Lorsque le produit est utilisé pour des soffites, marquises et garages de stationnement, il doit être installé avec le système Prelude XL pour applications extérieures (en tenant compte des poussées ascendantes du vent).

Pour les produits HumiGuard Max et HumiGuard Plus : les plafonds devront être entretenus pour éviter l'accumulation excessive de saleté ou de poussière qui risquerait de favoriser la croissance microbienne sur les panneaux de plafond. La protection microbienne ne va pas au-delà de la surface traitée à l'usine et ne protège aucun autre matériau entrant en contact avec la surface traitée, comme les matériaux isolants supportés.

Comment obtenir le service?

Vous devrez aviser Armstrong Industries mondiales par écrit de tout défaut du produit couvert par cette garantie, dans les 30 jours de la première observation du défaut, à l'adresse suivante : Armstrong World Industries, Inc., C.P. 3001, Lancaster, PA 17604 ou par téléphone au 1 877 ARMSTRONG (276-7876). Dans cette section, les références à Armstrong signifient Armstrong World Industries, Inc., P.O. Box 3001, Lancaster, PA 17604.

Comment s'applique la loi?

Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques, mais il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou accessoires, ou des limites de durée d'une garantie implicite, les limitations ou exclusions ci-dessus pourraient donc ne pas s'appliquer dans votre cas.

Inspirés d'espaces remarquables™ est une marque déposée de AFI Licensing LLC.
Toutes les autres marques de commerce utilisées dans les présentes sont la propriété de AWI Licensing LLC et/ou de ses sociétés affiliées.
© 2017 AWI Licensing LLC

armstrongplafonds.ca/commercial

Inspirés d'espaces remarquables™


SOLUTIONS PLAFOND